

Cendriers en Ville

Groupe socialiste

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008

Question écrite de Jacques RESPAUD

Monsieur le Maire,

Il y a un peu plus d'un an, maintenant, que la loi interdisant de fumer dans les restaurants et les bars est applicable. Il ne nous appartient pas ici de débattre du bien-fondé de cette loi, même si je suis sûr que nous l'approuvons à la quasi unanimité des présents.

En revanche, la période écoulée depuis cette application a permis de constater quelques effets induits, comme la prolifération de mégots de cigarettes au droit de ces établissements. Et là, la municipalité peut avoir un rôle à jouer. Vous avez su, au nom de la lutte contre les nuisances visuelles, prendre des arrêtés réglementant l'installation des terrasses des restaurants et des bars jusque dans le choix des couleurs de parasols, la publicité et les enseignes, une charte des chantiers propres, etc... Il serait peut-être temps maintenant de prendre des mesures pour que cessent les nuisances que représentent les tapis de mégots sur les places et les trottoirs qui n'ont pas l'heur de connaître un passage régulier des services municipaux de propreté.

Je vous demande donc à court terme, Monsieur le Maire, de prendre un arrêté imposant les cendriers en terrasse et aux entrées des bars et restaurants de la ville ; à plus long terme, de prévoir dans les marchés de fourniture de corbeilles à papiers, des matériels adaptés à la récupération des mégots de cigarettes sur les places et les trottoirs.



Jacques RESPAUD
Vice-Président du Conseil Général
Président des élus **socialistes**
de Bordeaux

